



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Patrimoine immobilier de l'Etat en Ville de Delémont : une réflexion nécessaire ?

Depuis l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, le patrimoine immobilier destiné à l'administration publique (en mains de l'Etat et de la caisse de pensions sur le territoire de la commune de Delémont) a passablement évolué : acquisition du bâtiment de Morépont, construction du centre entretien A16, bâtiment sis à la rue de la Jeunesse, Strate J, etc.

Ces différentes évolutions répondent à des besoins évidents de l'Administration cantonale jurassienne. Par ailleurs, on le sait, plusieurs réflexions sont en cours concernant certains bâtiments publics.

Par ailleurs, la capitale jurassienne, de par son dynamisme, devra certainement, dans les années à venir, entreprendre plusieurs réflexions quant à ses locaux notamment scolaires. Il en va de même en ce qui concerne l'Etat jurassien et les formations du secondaire II.

Ces dernières années, il a souvent été question de « décloisonner » les différents services et départements de l'administration cantonale. Si ce vœu est louable, il convient certainement d'entamer plusieurs réflexions notamment sur l'organisation géographique afin qu'il ne reste pas pieux.

Il en va de même en ce qui concerne la digitalisation de l'administration soutenue par le Gouvernement jurassien : elle permet des organisations différentes des services et départements.

La réflexion se doit donc d'être globale quant aux bâtiments publics en ville de Delémont. Elle pourrait entre autre concerner le Château de Delémont autrement mieux situé et ô combien plus avenant que le bâtiment de Morépont.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous prions le Gouvernement de bien vouloir étudier les différents scénarii plausibles quant à une organisation future des Départements et services en ville de Delémont. Cette démarche se fera en partenariat avec la commune de Delémont et tiendra compte du patrimoine historique à mettre en valeur.

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 30 janvier 2019